##### Avis d’Appel d’Offres (AA0)

##### CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

***AAO N° 006/MESRSI/CAB/CPMP/2023***

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés paru sur le site de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics en date du 19 janvier 2023.
2. ***Le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (MESRSI)*** a obtenu dans le cadre de l’exécution de son budget, des fonds et a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du projet de construction des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). ***Le présent appel d’offres concerne la première phase des travaux de construction des ouvrages suivants*** :

***- Lot 1 : Deux blocs de dortoir R+1 y/c équipements ;***

***- Lot 2 : Bloc académique (laboratoire et salles de classe) y/c équipements ;***

***- Lot 3 : Bloc administratif, la bibliothèque et salle de réunion y/c équipements ;***

***- Lot 4 : Terrain polyvalent, un réfectoire, une guérite, un abri groupe,***

***l’aménagement vert et dallettes y/c équipements ;***

***- Lot 5 : Infirmerie, clôture du site, la réalisation d’un forage, latrines externes et fosses septiques y/c équipements.***

Les travaux pour chaque lot seront exécutés à Dalaba et plus précisément à Sebhory dans un délai de cinq (5) mois.

1. Le ***MESRSI*** sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : VOIR LE DOSSIER*.*
2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d’inéligibilité prévus à l’article 64 du Code des Marchés Publics.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à ***la Cellule de Passation des Marchés du MESRSI***, tel : (+224) 654 92 68 85 et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à l’adresse mentionnée ci-après : *Cellule de Passation des Marchés du MESRSI, Almamya, Immeuble KPC, 3ème étage,* du lundi au jeudi de 09h00 à 16h00.
4. Les exigences en matière de qualification sont : *avoir un chiffre d’affaires annuel moyen de deux milliards francs guinéens (2 000 000 000 GNF) pour les travaux de construction réalisés au cours des trois (3) dernières années ; avoir une expérience en tant qu’entreprise principale pour la construction d’au moins deux ouvrages de nature et de complexité similaires aux Travaux à réaliser au cours des cinq dernières années (pour remplir cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés à concurrence d’au moins 70%) ; disposer des liquidités et/ou des facilités de crédit au moins égales à 80 % de la valeur de son offre financière et le cas échéant, les conditions exigées en termes de seuil de pourcentage du marché réservé aux entreprises nationales cotraitantes ou sous-traitantes ou de nombre minimum d’experts nationaux clés, de transfert de connaissances ou de technologie en tant que composante clé d’une mission ou du champ des travaux ou services. Voir le document d’Appel d’offres pour les informations détaillées.*
5. Le présent appel d’offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d’Appel d’Offres complet à la Cellule de Passation des Marchés du MESRSI à compter du **lundi 20 Février 2023** contre un paiement non remboursable de *2.000.000 francs guinéens.* Les soumissionnaires s’acquitteront du prix du DAO selon la répartition ci-après :

* *50 % au compte N° 411071 du Receveur Central du Trésor ;*
* *30 % au compte N°2011 000 407 de l’ARMP ouvert à la BCRG ;*
* *20 % reviennent à l’Autorité Contractante.*

1. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à la Cellule de Passation des Marchés du MESRSI au plus tard le **mardi 14 mars 2023 à 11 heures 30 mn.**

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées. Elles seront retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

9. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d’un observateur indépendant et des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l’ouverture des plis dans la salle de réunion de MESRSI, Almamya, Commune de Kaloum, 5ème étage, le mardi 14 mars 2023 à 12 heures 00 mn.

10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l’ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l’Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d’appel d’offres, joint en annexe au présent Dossier d’Appel d’Offres.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d’un montant de ***1,5% du montant de la soumission***. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *cent vingt (120) jours* à compter de la date limite de soumission.

**La Ministre**

**Dre Diaka SIDIBE**

.